

DÉCISION DU MAIRE

**D.M. N°2025-101
MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION
D'UN TERRAIN DE TENNIS
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VILLEDIEU-LA-BLOUERE**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°20-05-08 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°4 «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 750 000 € HT par marché ou par accord-cadre » ;

Considérant la nécessité de réhabiliter un terrain de tennis sur l'un des deux courts situés sur le complexe sportif de la commune déléguée de Villedieu-la-Blouère ;

Le cabinet VIC OUEST, maître d'œuvre en charge du dossier, a été chargé d'élaborer le projet et de préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises et d'assurer le suivi des travaux, ces derniers étant estimés à 66 609.00 € HT ;

Considérant qu'une consultation restreinte en procédure adaptée a été lancée afin de choisir l'entreprise chargée des travaux.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - De signer le marché avec l'entreprise qui sera proposée par la commission d'achats en procédure adaptée, les avenants et tout autre document relatif à ce dossier.

ARTICLE 2 - Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur général des services et le responsable du service de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.
. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 12 juin 2025

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

